



MASTER

2015 / 2016

Domaine
DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Mention
HISTOIRE DU DROIT

Spécialité

CULTURE JURIDIQUE EUROPÉENNE

Directeur Pr David KREMER

Le master 2 « Culture juridique européenne » propose à des étudiants de niveau M1 une année de découverte et d'initiation à d'autres systèmes juridiques européens. Il entend participer ainsi au rapprochement des familles juridiques européennes et permettre une meilleure connaissance de leurs caractéristiques pour les étudiants du reste du monde. Master recherche, il peut constituer une solide initiation à des études plus approfondies de droit comparé.

Il permet d'abord d'accueillir à l'Université Paris Descartes des étudiants en droit d'Universités étrangères, qui ont manifesté lors de leurs études précédentes un intérêt pour le droit comparé et plus spécialement pour le droit français. Ils doivent avoir un niveau de langue suffisant pour suivre les cours en français.

Parallèlement, il donne la possibilité aux étudiants ayant effectué leur année de M1 à l'Université Paris Descartes ou ayant une scolarité jugée équivalente en droit français, d'effectuer leur année de M2 à l'étranger dans une Université partenaire.

Les uns comme les autres, s'ils satisfont aux épreuves proposées, auront en fin d'année un diplôme de Master délivré par l'Université de Paris Descartes.

OBJECTIFS

Découvrir la diversité des systèmes juridiques européens

Master « recherche », l'accent est mis sur le travail personnel et la découverte de la doctrine du système juridique concerné. Le premier semestre, par différents enseignements, initie à un nouveau système de droit, le 2e semestre permet d'amorcer une réflexion plus personnelle sur un thème de recherche comparatif.

Ce travail donne par voie de conséquence une bonne connaissance de la langue juridique du pays concerné.

SCOLARITÉ

L'Université de Paris Descartes accueillera les étudiants sélectionnés et leur proposera un cursus de deux semestres équivalent à 60 crédits ECTS. Une large gamme d'options permet de donner à chaque étudiant la possibilité d'orienter selon ses goûts son parcours, mettant l'accent, au choix, sur une dominante de droit privé, de droit public ou d'histoire du droit. Toutefois, pour maintenir une cohérence à la formation, l'étudiant doit faire valider ses choix par le responsable du diplôme

ÉTABLISSEMENTS COHABILITES / PARTENARIATS

Liste des établissements partenaires (plus d'une quarantaine) accessible sur le site de la Faculté rubrique international (étudiants partants).

Les étudiants de l'Université Paris Descartes qui souhaiteraient profiter de ce cursus, peuvent se renseigner auprès du responsable de la formation qui leur indiquera pour l'année suivante, les places et destinations disponibles (david.kremer@parisdescartes.fr).

SEMESTRE 1	ECTS	COEF.
UE 1 Histoire des sources du droit (25 h)	8	2
UE 2 Atelier de lecture juridique (25 h)	8	2
UE 3 Expression écrite et orale I (18 h)	4	1
UE 4 Cours, au choix, de 1re année de Master droit privé ou public parmi ceux organisés par la Faculté (36 h.)	5	1
UE 5 Cours, au choix, de droit privé ou de droit public de Licence 3 ou de 1re année de Master parmi ceux organisés par la Faculté (36 h)	5	1



SEMESTRE 2	ECTS	COEF.
UE 6 Histoire des systèmes juridiques européens (36 h)	5	1
UE 7 Atelier d'écriture juridique (24 h)	5	1
UE 8 Mémoire de recherche	16	3
L'étudiant choisit un sujet dans la liste proposée par l'équipe pédagogique à moins qu'il ne fasse valider un projet personnel par un des chercheurs de l'équipe. Le projet doit développer une thématique originale et s'appuyer sur une lecture personnelle des sources. Sa réalisation permet d'apprécier l'aptitude à la rédaction et l'originalité des conclusions. On privilégiera la dimension comparatiste des sujets.		
UE 9 Expression écrite et orale II (18 h)	4	1

RÈGLEMENT DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Article 1 - L'Université Paris Descartes est habilitée à décerner le Master « Droit, économie, gestion » mention « Histoire du droit », spécialité « Culture juridique européenne » sur le programme établi par l'habilitation et à la suite d'épreuves organisées par la Faculté de droit conformément aux textes en vigueur et au présent règlement.

Article 2 - Les candidats ne peuvent se présenter qu'après une année universitaire complète.

Il est organisé une session d'examens par an, en juin-juillet, aux jours fixés par le Doyen. La soutenance du mémoire peut toutefois être reportée en septembre - octobre à la demande du candidat. Une épreuve de rattrapage peut être organisée durant la même période pour les candidats qui n'auront pu se présenter aux examens pour des raisons de force majeure.

Article 3 - Le règlement particulier à ce Master prévoit l'obtention du diplôme au terme des épreuves suivantes :

1er semestre

- UE 1 : enseignement évalué en contrôle continu
- UE 2 : enseignement évalué en contrôle continu
- UE 3 : enseignement évalué en contrôle continu
- UE 4 : cours choisi évalué à l'oral
- UE 5 : cours choisi évalué à l'oral

2e semestre

- UE 6 : enseignement évalué en contrôle continu

- UE 7 : enseignement évalué en contrôle continu
- UE 8 : rédaction du mémoire (soutenance facultative)
- UE 9 : enseignement évalué en contrôle continu

Les modalités du contrôle continu seront annoncées en début de séminaires par l'enseignant. Les différentes notes se compensent.

Article 4 – Les sujets de mémoire devront être enregistrés au bureau du Master durant la première quinzaine d'avril. Les mémoires destinés à la soutenance devront être déposés, en 3 exemplaires, au bureau du Master, avant fin mai pour la session de juin-juillet, tout début septembre pour ceux qui soutiennent en septembre-début octobre.

Article 5 - L'admission est assortie de l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 13 ;
- ASSEZ BIEN, quand il a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 13 et inférieure à 15 ;
- BIEN, quand il a obtenu à l'examen une note moyenne égale à 15 et inférieure à 17 ;
- TRÈS BIEN, quand il a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 17.